

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES 2023-2024 DE L'UFR PHARMACIE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024 en annexe des formations
suivantes portées par l'UFR Pharmacie :

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)
- Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production
et valorisation
- Master Sciences du médicament et des produits de santé

Membres en exercice : 43
Votes : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-12-20

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2023-2024

Etudes pharmaceutiques
2^{ème} cycle
3^{ème} cycle court

Conseil de l'UFR de Pharmacie : 11/07/2023

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 12/09/2023

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', written over a faint grid background.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP1 et DFASP2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées)

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen -Directeur et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Gestion des absences :

• Justifiées :

- Dans le cas de un ou deux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) : proposition d'une séance de rattrapage
- Ou possibilité de neutralisation de la note si le nombre de séances est suffisant

• Injustifiées :

Dans le cas où une absence aux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) n'aurait pas été justifiée, ou les documents justifiant l'absence transmis au secrétariat hors délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.

La note zéro sera attribuée à la séance considérée, dans la limite d'un nombre maximum d'absences injustifiées par UE et par semestre.

Le nombre maximum d'absences injustifiées se comptabilise au niveau :

- D'une UE : à partir de deux absences injustifiées au sein d'une même UE, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

- Et d'un semestre : au-delà de trois absences injustifiées à des séances de contrôle continu, travaux pratiques ou contrôle continu intégral sur l'ensemble du semestre, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2. Le service sanitaire sera effectué par tous les étudiants de DFASP2.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 ECTS de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé »,

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum validant 12 ECTS dans un laboratoire labellisé (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

A titre transitoire, les étudiants ayant déjà entamé un parcours recherche pourront valider le parcours avec deux UE.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de Master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

DEUXIEME CYCLE

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

I - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP1 c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP1 (S1 et S2) mis en place en 2013-2014 puis DFASP2 (S3 et S4) mis en place en 2014-2015.

1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : **2 UE obligatoires du tronc commun** et une **UE optionnelle de pré orientation professionnelle**.

Dans le cadre du Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*) l'étudiant, s'il ne l'a pas fait en DFGSP3, peut choisir, à la place de l'UE **pré orientation professionnelle**, une UE de Master 1 du domaine STS enseignée au premier semestre.

L'étudiant peut également choisir son UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les **2 UE obligatoires du tronc commun, les UE spécifiques aux orientations professionnelles** « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une **UE librement choisie spécifique à l'orientation** pour « Officine » et « Industrie-Recherche ».

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de rattrapage, sauf CCI ou indication contraire.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en session de seconde chance et en cas de non validation de l'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire,
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

- Le contrat pédagogique :

En cas de non validation de l'année, le jury d'année peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et éventuellement à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant restera inscrit dans l'année non validée. Le contrat devra être signé par l'étudiant, les responsables des UE et d'années concernées et le Doyen-Directeur.

Ce contrat sera défini par une commission de l'UFR de Pharmacie en lien avec l'étudiant.

En cas de non validation du semestre au cours du contrat pédagogique, lors de l'inscription pédagogique de l'étudiant dans l'année supérieure, celui-ci conservera uniquement le bénéfice des UE ou EC validées en session initiale ou de rattrapage (soit une note $\geq 10/20$), ainsi que les notes égales ou supérieures à 10/20 des TP des UE non validées.

- Autorisation :

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé tous les autres UE et EC et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFASP1 à DFASP2 est autorisé.

Pour l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques) cette UE ou cet (ces) EC devra (devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du deuxième cycle.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'UCA est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale de 2 semaines. Elle s'effectue à temps plein, **dans les 4 départements d'Auvergne et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes.**

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFASP 1, s'ils ne l'ont pas fait en DFGSP3, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

8) Le certificat de synthèse pharmaceutique

Les épreuves du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) sont organisées en DFASP1 avec une session initiale et une session de rattrapage. Cet examen porte sur les enseignements du tronc commun du DFGSP et de DFASP1 et est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. L'épreuve est sous forme d'un écrit et d'un oral. Ce dernier se déroule devant un jury pluridisciplinaire avec phase de préparation (documents autorisés). La validation de ce certificat n'est pas obligatoire pour le passage en DFASP2. Le passage en 6^{ème} année est conditionné par la validation du deuxième cycle et du certificat de synthèse pharmaceutique.

9) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

10) UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur pour l'orientation « industrie »

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

-Parcours chimie

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Elle est organisée en vue d'une potentielle intégration en 2ème année d'école d'ingénieur. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours biotechnologies

Parmi les UE librement choisies de pré-orientation professionnelle du premier semestre de DFASP1, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies. Celle-ci est organisée par Polytech Clermont en vue d'une éventuelle intégration en 2ème année du cycle Ingénieur après validation du DFASP2. La validation de cet UE conduira à l'obtention de 3 crédits ECTS comme tout autre UE librement choisi. Cette validation nécessitera à la fois l'obtention d'une note ≥ 10 et le suivi d'une remise à niveau en Mathématiques dispensée à Polytech Clermont durant le semestre S1 de DFASP1.

-Parcours e-santé

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduira à une potentielle intégration en 2ème année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

11) Parcours type de pré-intégration en Ecole de Commerce

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE au sein du groupe ESC Clermont. Leur validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

12) Parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE permettant de monter le projet qu'ils souhaitent déposer à PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6ème année. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fera par contrôle continu (rapport + oral) et ne pourra être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

13) DFASP1 à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à un étudiant de DFASP1 de suivre et de valider la 4^{ème} année à la « School of Pharmacy » (Oklahoma University, USA). La sélection de l'étudiant se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. La validation de l'année conduit, de fait, à l'obtention du certificat de synthèse.

14) UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

Cette UE est limitée à 5 étudiants et les associations ou activités associatives éligibles sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire...

La sélection des étudiants est faite sur CV et lettre de motivation adressés au responsable pédagogique de l'UE.

L'évaluation est un oral avec support qui retrace le parcours associatif de l'étudiant, les rôles et implications dans l'association, le lien avec les études de pharmacie et/ou la santé, les faits marquants, les apprentissages et les compétences développées. Les étudiants doivent être actifs au sein de l'association lors de l'UE et leur compte rendu tient compte des faits marquants effectués pendant l'UE mais aussi dans leur parcours antérieur. La présentation est suivie d'une discussion avec le jury. Cette présentation peut être complétée par un portfolio.

15) Jury d'orientation professionnelle

(Article 5 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie du 8-04-2013 modifié le 26-11-18).

Un jury d'orientation professionnelle est désigné par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations en sciences pharmaceutiques.

Il est composé des responsables pédagogiques des différents parcours de formation types proposés et a minima d'un pharmacien en exercice.

A l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations et son portfolio.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi. Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de

poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en troisième semestre de la formation, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte ;
- les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;
- en cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation.

Pour s'inscrire au troisième semestre du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- validé les semestres un et deux ;
- obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

2023-2024

DFASP1 - S1

SOCLE COMMUN

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques	22	11	173,5	113	25.5	13	22	-	-	-	-	-	-	0,75	-	
EC 1 : Stratégies anti infectieuses	5,5	2,5	42	36	3	3	-	-	EvT	EvT	2h	2.25	x	0,25	C. FORESTIER	
EC 2 : Cardiovasculaire	5,5	2,5	38	36	2	-	-	-	EvT	EvT	1,5h	2.5	-	-	C. COUDERT	
EC 3 : Toxicologie spécialisée	3,5	2	29	-	10	10	Eq 9h CM	EvT	-	-	1h	1.5	x	0,5	D. BALAYSSAC	
EC 4 : Principes de nutrition	2	1	17	14	3	-	-	EvT	-	EvT	1h	1	-	-	S. WALRAND	
EC 5 : Troubles liés à l'usage de substances psychoactives et dopage	2	1	18	4	5	-	Eq 9h CM	EvT	EvT	-	1h	1	-	-	D. BALAYSSAC	
EC 6 : Oncologie	2	1	20	14	1,5	-	Eq 4,5h CM	EvT	EvT	-	1h	1	-	-	D. BALAYSSAC	
EC 7 : Biothérapies	1,5	1	12	10	2	-	-	EvT	EvT	-	1h	1	-	-	E. DEBITON	
UE 2 : Anglais	2	1	16	-	16	-	-	EvC Compréhension orale et expression orale	-	-	-	-	-	-	K. GATES	
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	S. BEDHOMME	
1 UE de pré orientation	3	1,5	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

P.I. Pédagogie inversée

Période d'examens : janvier

EvC : Evaluation continue

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

2023-2024

DFASP1 - S1

UE librement choisies de pré orientation professionnelle

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
Officine																
La journée d'un officinal	3	1,5	20	14	6	-	-	EvT	EvT	-	1h	1,5	-	-	A. BOYER	
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche																
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats	3	1,5	20	1	19 (*)	-	-	-	EvT	-	1h	1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD	
Industrie-Recherche																
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	1,5	20	15	5	-	-	EvC (20%) + sujet de synthèse avec document	-	-	2h	1,5	-	-	C. FELGINES	
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (**)	3	1,5	Polytech Clermont-Ferrand									1,5	-	-	E. DEBITON	
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 1 (***)	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER	
UE projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-									1,5	-	-	P-C. ROMOND	
UE parcours de pré-intégration en école de commerce A	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER	
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER	
Officine / Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche / Industrie-Recherche																
UE d'engagement associatif ****	3	1,5	-									1,5	-	-	E. BEYSSAC	

(*) dont une visite de Laboratoires Hospitaliers (prévue sur 3h)

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFASP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page-7)

(***) UE avec obligation d'avoir suivi, en septembre de DFASP1, la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA (page 7).

****) Soumis à l'accord du Doyen-Directeur sur lettre de motivation

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

2023-2024

DFASP1 - S2

Les UE COMMUNES obligatoires

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
								Q. rédact.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 3 : Santé publique	3	1,5	25	1	14	-	Eq 10h CM	CCI				-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique (10 CREDITS)	10	5,5	71	1	70	-	-	-	-	-	-	5,5	-	-	L. BERNARD	
EC1 : Qualité	1	0,5	2	1	1	(*)	-	rapport + oral	-	-	-	0,5	-	-	E. BEYSSAC	
EC2 : Dossiers thérapeutiques	7	4	60	-	60	-	-	oral 75%	-	EvC 25%	-	4	-	-	L. BERNARD	
EC3 : Communication et éducation à la santé	2	1	9	-	9 (**)	-	-	oral	-	-	-	1	-	-	C. SAVANOVITCH	

(*) Travail personnel estimé à 6 heures ; possibilité d'une visite de site

(**) Travail personnel estimé à 8 heures

Période d'examens : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

2023-2024

DFASP1 - S2 OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
Les UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)																
UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	3	51	28	23	-	-	EvT	-	-	2h	3	-	-	L. TERRAIL	
UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine- Partie 1	3	1,5	25	25	-	-	-	-	EvT	-	1h	1,5	-	-	C. FELGINES	
UE Off 3 : Automédication et conseil officinal	3	1,5	20	9	-	9	Eq 2hCM	CCI						B. PERETON		
UE Off 4 : Education thérapeutique du patient	2	1	20	9	2	7+ 2***	-	rapport + oral			-	1	-	-	S. BEDHOMME	
1 UE librement choisie (3 CREDITS)																
UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	-	-	EvT 50% EvC 50%	-	1h	1,5	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT	
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine **	3	1,5	8 *	4	2	2	-	EvT 90% EvC 10%			45min	0,5	X	1	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off. LC 3 : Nutrition et pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	EvT	EvT	-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND	
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risque **	3	1,5	20	20	-	-	-	EvT	EvT	-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT	

P.I. : Pédagogie inversée

(*) Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et à 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

(**) UE communes avec DFASP 2 - S4

(***) 2 heures de travail personnel

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examen : mai – juin

2023-2024

DFASP 1 - S2
INDUSTRIE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique					
								Q.rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff			
Les UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)																	
UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments »	5	2,5	41	8	21	12	-	-	EvT	-	1h	1.5	x	1	M. QUINTANA		
Substances actives	-	-	16	-	(4)	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Pharmacologie	-	-	10	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Chimie analytique	-	-	15	(8)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	M. VIVIER		
UE Ind 2 : Professionnalisation - Découverte de l'entreprise-RH - Hygiène, Sécurité, Environnement (9h CM)	2	1	18	5 9	3 (a) 1 (b)	-	-	-	EvC 25% EvT 75%	-	45 min	1	-	-			
UE Ind 3 : « Anglais »	3	1,5	25	-	25	-	-	EvC – QCM "TOEIC blanc" (oral + écrit)			-	2	-	-	B. SAKER		
UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	1	17	15	2	-	-	-	EvT	-	1h	1	-	-	M. QUINTANA		
UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2	1	20	ETP-Communication institutionnelle		10	10	-	-	EvC			-	-	-	-	E. LAINE
				Stratégie d'enregistrement et responsabilité pharmaceutique													

(a) 3 heures équivalent TD ont lieu sur site industriel

(b) 1 heure d'accompagnement professionnalisé

1 UE librement choisie (3 CREDITS)														
UE Ind. LC 1 ** Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects réglementaires **	3	1,5	18	10	8 (c)	-	EvT QROC 50% EvC 50%			1h	1,5	-	-	E. DEBITON
UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament **	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral (b)	-	-	-	1	x	0,5	E. BEYSSAC
UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels **	3	1,5	18	9	9	-	oral	-	-	-	1,5	-	-	V. WEBER
UE Ind. LC 4 : UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Chimie**	3	1,5	Sigma Clermont							1,5	-	-	M. VIVIER	
UE Ind. LC 6 B : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA							1,5	-	-	M. VIVIER	
UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-							1,5	-	-	P-C. ROMOND	

(b) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

Période d'examen : mai-juin

**** UE communes avec DFASP2 – S3**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

DFASP1 - S2
PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Deux UE obligatoires (17 CREDITS)														
UE Int 1 : Préparation à l'internat	15	7,5	122	48	74	-	(*)				-	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	36	14	22	-	-	-	-	-	-	-	-	M. QUINTANA
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	14	8	6	-	-	-	-	-	-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	24	20	4	-	-	-	-	-	-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	38	6	32	-	-	-	-	-	-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	L. TERRAIL
UE Int 2 : Education thérapeutique du patient	2	1	20	9	2	7 + 2 **	rapport + oral			-	-	-	-	S. BEDHOMME

(*) Examen type concours Internat portant sur les 5 sections du programme officiel et comprenant 3 épreuves :

- 1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**
- 2) une épreuve d'exercices/QR et QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**
- 3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques (QR) et QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) UE facultative en fonction du nombre d'étudiants

(**) 2 heures de travail personnel

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 ou 6 crédits)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre / vol horaire	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.farges@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.bailly@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology</i> [§]	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> [§]	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain</i> [§]	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> [§]	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

§ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

* Inscription 1ère semaine de Septembre

II - 5^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 ans.

1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	9 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	3 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de rattrapage.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en session de seconde chance et en cas de non validation de l'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation

7) Stages

Orientation « Officine » :

Quatre stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage en pharmacie à usage intérieur
- 1 stage en laboratoire de biologie

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Trois stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie, soit IPR selon l'orientation)

Pour les étudiants qui sont en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du semestre S4.

Orientation « Industrie-Recherche » :

Deux stages à réaliser :

- de septembre (à partir de la date de la rentrée universitaire) à décembre : un premier **stage d'application** d'une durée de 66 jours ouvrés. Ce stage doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

- d'avril à août : **stage hospitalier** ciblé à temps plein

1 ^{er} semestre S3				2 nd semestre S4			
septembre à décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés	Enseignements			Stage hospitalier			

8) Validation des stages

Les stages hospitaliers sont validés par le Doyen-Directeur de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus décret du 24 juin 2014, après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation.

- pour les orientations « Officine » et « Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche »

Avoir obtenu à chacun des stages une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- de notes sur 20 points obtenues après les présentations orales effectuées au cours du suivi de stage, selon les objectifs pédagogiques définis dans le guide de stage de la 5^{ème} Année Hospitalo-Universitaire (2 notes pour les stages cliniques, 1 pour les stages en laboratoire et pharmacie),
- d'une note sur 20 correspondant à la note attribuée par le Maître de stage.

- pour l'orientation « Industrie-Recherche » :

Le stage d'application est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/3 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/3 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/3 de la note finale)

Pour le stage hospitalier il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le Maître de stage,
- d'une note sur 20 points correspondant à la présentation orale évaluant le stage hospitalier ciblé

Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.

9) Stages annexes

a- Stages du parcours recherche

Les étudiants de DFASP2, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage (note ≥ 10/20) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

b- Stage complémentaire :

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de **2 1** semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

10) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'**UE Off 4 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP1 – S2** et à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP2 - S3**, l'étudiant se verra remettre, à la fin de son cursus, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP qui lui permettra de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider la formation donnant un agrément de 40 heures en ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'**UE Int 2 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2**.
- de l'assiduité à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3** de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.

La validation des 4 heures de stage ETP de l'UE Off 7 correspond à :

- un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- une note sur 20 correspondant à la moyenne :
 - d'une note sur 20 portant sur une présentation orale d'une séance d'ETP lors d'un suivi de stage spécifique ETP,
 - d'une note sur 20 correspondant au cumul des 2 notes sur 10 attribuées par chaque responsable des séances ETP.

DFASP2 - S3 - OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
5 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 4 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	3	2	24	7	14	-	Eq3h CM	+oral (0.5)	EvT	-	1h	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques	2	2	18	3,5	2	11,5	Eq1h CM	EvC							S. BEDHOMME	
UE Off 6 : Connaissance des macromycètes	2,5	2	23	5	-	18*	-	EvT QCM			30 mn	0,5	CC**	1,5	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off 7 : L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	2	20	2	18***	-	-	rapport + oral	-	-	-	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 8 : La femme de la puberté à la ménopause	2	1,5	17	-	17	-	-	EvC 30%	EvT	-	1h	1	-	-	A-F. SAPIN	
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :																
UE Off. LC 5 : Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	1,5	16	-	-	14	2	EvC	-	-	-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE Off. LC 6 : Probiotiques et allégations santé	3	1,5	13	6	3(a)	4(b)	-	-	EvT	-	30 min	1	x	0,5	S. MIQUEL	
Stage hospitalier (15 CREDITS)																
Stage hospitalier	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A. BOYER	

*TP et sorties terrain de 3h ** CC sous forme de ramassage hebdomadaire de macromycètes et reconnaissance d'espèces

*** 9 h de TD + 2 heures de stage + 4 h de travail personnel pour présentation du suivi de stage + 3 h de travail personnel sur analyse des besoins

(a) Contrôle continu : présentation orale (25% de la note de la partie théorique)

(b) 2x2h de TP et une visite sur site d'une production

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

DFASP 2 - S4 - OFFICINE

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
4 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)															
UE Off 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD	5	2,5	25	5	9	6	Eq 5h CM	EvT sur CM/TD/TP	-	2h	2,5	-	-	Y. Le Basle	
UE Off 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	1,5	12	12*	-	-	-	EvT	-	-	1h	1,5	-	S. BEDHOMME	
UE Off 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	1	12	****	12	-	-	EvC			-	1	-	C. SAVANOVITCH	
UE Off 12 : Préparations officinales et magistrales	2	1	16	-	2	14	-	-	-	-	-	-	x	1	E. LAFARGE
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :															
UE Off. LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine ***	3	1,5	20	10	10	-	-	EvT 50% EvC 50%	-	1h	1,5	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT	
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine ***	3	1,5	8**	4	2	2	-	EvT 90% EvC 10%	-	45 min	0,5	x	1	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off. LC 3 : Nutrition et Pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	EvT 75% EvC 25%	-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND	
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risques ***	3	1,5	20	20	-	-	-	EvT	-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT	
Stage hospitalier (12 CREDITS)														A. BOYER	
Service Sanitaire (3 CREDITS)														A. BOYER	

* Travail personnel estimé à 6 heures sous forme d'exercices

** Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

*** UE communes avec DFASP 1 - S2

**** Travail personnel 5 heures

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

Période d'examens : mai – juin

2023-2024

DFASP 2 - S3 - INDUSTRIE-RECHERCHE

et

6^{ème} année reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE » suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » - à partir d'avril

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
Les 3 UE spécifiques obligatoires (24 CREDITS)															
UE 1 : Professionnalisation	12	6													M. VIVIER
EC 1 : Stage en industrie de 66 jours de sept. à déc. puis de janvier à mars	5	2,5	-	-	-	-	-	EvC + CR + oral			2,5	-	-	G. GARRAIT	
EC 2 : Découverte de l'entreprise-RH	5	2,5	44	31	(a) 13	-	-	EvC + CR + oral		-	2,5	-	-	M. VIVIER	
EC 3 : Travail d'analyse et de synthèse	2	1	5	-	5 (b)	-	-	EvC + CR + oral			1	-	-	M. VIVIER	
UE2 : Anglais	3	1,5	26	-	26	-	-	-				CR + oral	1,5	L-L RIBAUD	
UE3 : De la substance active au lancement du produit	9	4,5												E. BEYSSAC	
EC 1 : Substance active	1	0,5	16	-	4	12	-	-	-	-	-	-	CC + oral	0,5	V. WEBER
EC 2 : Développement préclinique et clinique des médicaments	4	2	30	9	11	10	-	-			-	-	CR + oral	2	A. COLLIN
EC 3 : Forme pharmaceutique et contrôle du produit fini	4	2	35	-	20	15	-	CR + oral	-	-	-	1	Oral	1	G. GARRAIT
TOTAL	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) 3h équivalent TD ont lieu sur site industriel, 4h de projet tutoré + 4h de simulation d'entretien + 2h de présentation orale

(b) 2h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

* Durée 1h15

2 UE librement choisie (2 x 3 CREDITS)	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
* UE Ind. LC 1 : Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects règlementaires	3	1,5	18	10	8 (c)	-		-	EvT 50% EvC 50%	-	1h	1,5	-	-	E. DEBITON
* UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament	3	1,5	18	4	10	4		CR + oral (d)	-	-	-	1	x	0,5	E. BEYSSAC
* UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels	3	1,5	18	9	9	-		oral	-	-	-	1,5	-	-	V. WEBER
* UE Ind. LC 4: UE de pré intégration en école d'Ingénieur parcours chimie	3	1,5	Sigma Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 6 C : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 3	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 6 D : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 4	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-									1,5	-	-	P-C. ROMOND
UE Ind. LC A et B : UE de pré-intégration en Ecole de commerce	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 8 : Principes de marketing et de Design	3	1,5	20	9	11	-		EvC + oral	-	-	-	1,5	-	-	E. BEYSSAC
UE Ind. LC 9 : Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	1,5	19	15	**	-		CR + oral	-	-	-	1,5	-	-	Y. Le BASLE

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(d) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

* UE en commun avec DFASP 1 - S2

** Temps de travail personnel tutoré

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

2023-2024

DFASP 2 - S4 - INDUSTRIE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Stage hospitalier temps plein	30						d'avril à mi-août rapport + soutenance							P. CHENNEL

DFASP 2 - S3 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
Une UE de spécialisation d'orientation professionnelle obligatoire (22 ECTS) du 15 septembre au 15 novembre [concours 15 et 16 décembre]														
UE Int II : Préparation à l'Internat	22	31	144	-	144	-	(*)				31	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	34	-	34	-					-	-	-	M. QUINTANA
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	16	-	16	-					-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	12	-	12	-					-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	72	-	72	-					-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-					-	-	-	L. TERRAIL
Stage hospitalier de 3 mois à temps plein	8	de début janvier à fin mars avec 2 stages en service clinique de 1,5 mois chacun										L. BERNARD		

(*) Examen type concours Internat (début novembre) portant sur les 5 sections (programme officiel du concours) et comprenant 3 épreuves :

- 1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**
- 2) une épreuve d'Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**
- 3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

#Les épreuves de la 2^{ème} session auront lieu avec l'UE internat du semestre 2 de DFASP1 session 1 (cf. page 18)

Possibilité de suivre l'UE Off 7 de l'orientation « Officine » : « L'éducation thérapeutique en pratique » et 2 séances d'ETP dans l'année pour l'agrément de 40 h en ETP (sur la base du volontariat)

2023-2024

DFASP 2 - S4 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
							Enseignement théorique				Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	oral	Q.R.O.C.	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
1 UE spécifique obligatoire (5 CREDITS)														
UE Préparation à la prise de fonction d'interne	5	2,5	20	12,5	7,5	-	-	-	-	-	2,5	-	-	P. ROUZAIRE
Partie 1 : Qualité, Gestion des risques et Vigilance	-	1,5	4	4	-	-	-	EvT	EvT	30 min	1,5	-	-	P. ROUZAIRE
Partie 2 : Fonctionnement de l'hôpital et aspects réglementaires			4	4	-	-						-	-	V. SAUTOU
Partie 3 : Environnement hospitalier de la recherche clinique et des Innovations			4	4	-	-						-	-	D. BALAYSSAC
Partie 4 : Recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)	-	1	5	0,5	4,5	-	oral	-	-	-	1	-	-	C.FORESTIER
Partie 5 : Communication scientifique en anglais			3	-	3	-		-	-	-		C. FORESTIER		
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :														
UE Biologie	3	1,5	20	-	20	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD
UE Pharmacie	3	1,5	21	15	6	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	L. BERNARD
Stage hospitalier	22	Cours les AM de fin mars à fin juin en Pharmacie ou Laboratoire											L. BERNARD	

* Pour les étudiants en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du S4 :

1) validation du stage : 22 crédits

2) mémoire de stage résumant les travaux et acquis du stage et notation du responsable du stage : 3 crédits coeff 1,5

2) oral pour évaluer les connaissances acquises : 5 crédits coeff 2,5

MODALITES DE RECONVERSION POUR LES ETUDIANTS NON REÇUS AU CONCOURS DE L'INTERNAT

L'étudiant ayant choisi l'orientation Internat doit identifier une filière de reconversion avant le concours (à communiquer au service scolarité pharmacie et aux co-responsables de l'orientation internat et à ceux de l'orientation choisie).

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION OFFICINE

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Officine se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Officine et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

- Passerelle DFASP2 Mixte Internat / Officine

Cette année mixte est proposée aux étudiants ayant validé le S3 de DFASP2 orientation Internat et qui souhaitent se réorienter en Officine en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4.

En cas de non-validation du S3 de DFASP2, l'accès en S4 en DFASP2 « mixte » Internat-Officine n'est pas possible (redoublement ou triplement en DFASP2 Officine).

La validation de cette année « mixte » impose en S4 :

- La validation des UE de S4 de DFASP2 (14 ECTS) Officine (conjointement aux étudiants de l'orientation de DFASP2 Officine et selon les MCCC de DFASP2 Officine) :
 - UE OFF 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques
 - UE OFF 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 12 : Préparations officinales et magistrales
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines (à temps plein) après les partiels du S4 (1 ECTS) sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).
- La réalisation du stage HU (si non réalisé en année n-1) en mai-juin-juillet-août (plein-temps)

Une fois cette année « mixte » acquise, l'étudiant pourra intégrer une **6^{ème} année Officine**.

- **Passerelle 6^{ème} année reconversion officine après validation d'une DFASP2 Internat (S2 + S4)**

Les étudiants ayant validé une DFASP2 orientation Internat (S3 + S4) et non reçus au concours de l'internat ont la possibilité d'intégrer une 6^{ème} année reconversion Officine.

Ils ont la possibilité de valider par anticipation après les résultats du concours de l'internat une **UE reconversion Officine (n+1)** comprenant :

- UE OFF 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques
- UE OFF 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
- UE OFF 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
- UE OFF 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
- UE OFF 12 : Préparations officinales et magistrales

La validation d'un stage officinal de 4 semaines (à temps plein) après les partiels du S4 (1 ECTS) sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).

A l'issue des cours, l'étudiant a la possibilité de suivre un stage optionnel :

a- Stages du parcours recherche

Les étudiants de DFASP2, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage (note ≥ 10/20) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Stage complémentaire :

Les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

En cas de non validation de l'UE « reconversion officine » par anticipation, cette UE sera effectuée au S2 de 6^{ème} année Officine et sera suivie du stage professionnel de 6 mois.

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION INDUSTRIE

- Passerelle DFASP2 Mixte Internat / Industrie

Cette année mixte est proposée aux étudiants ayant validé le S3 de DFASP2 orientation Internat et qui souhaitent se réorienter en industrie en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4.

En cas de non-validation du S3 de DFASP2, l'accès en S4 en DFASP2 « mixte » Internat-Industrie n'est pas possible (redoublement ou triplement en DFASP2 Industrie).

La validation de cette année « mixte » impose en S4 :

- 2 UE d'orientation professionnelle obligatoires **7 crédits**
 - **UE Ind 1** : « Base de R&D des médicaments »
 - **UE Ind 4** : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence
- 1 UE librement choisie spécifique à chaque filière **3 crédits**
- Stage hospitalier **20 crédits** (si non réalisé en année n-1)

Une fois cette année « mixte » acquise, l'étudiant pourra intégrer une **6^{ème} année reconversion Industrie**.

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ». Pour chaque orientation un stage pratique de 6 mois et la soutenance d'une thèse doivent être réalisés.

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury désigné par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

(Arrêté du 2 septembre 2019).

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé la 5^{ème} année (DFASP 2).

Les étudiants inscrits, soit dans l'orientation « Officine », soit dans l'orientation « Industrie-Recherche », doivent valider la sixième année des études pharmaceutiques conformément au paragraphe correspondant.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « OFFICINE »

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à :

- la validation de **l'enseignement théorique**. Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 8/20,
- la validation du **stage professionnel** qui se déroule du 1^{er} janvier au 30 juin.

Celui-ci est validé :

- sur attestation du Maître de stage, à la fin du stage, au vu de l'assiduité et des services rendus
- après validation de l'examen de stage par une épreuve orale comportant 5 mini-entretiens notés chacun sur 20 :
 - 1) 4 mises en situation pratique
 - 2) un entretien à partir du portfolio de stage sur le contenu des activités effectuées durant les 6 mois (la note de cet entretien inclut pour 1/4 la note du Maître de Stage)

L'examen est noté sur 100. La note de 50/100 est exigée.

Organisation des épreuves

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent à la fin du premier semestre (décembre).

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale dans les conditions suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.

- Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de rattrapage, sauf CCI ou indication contraire.
- Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en session de seconde chance et en cas de non validation de l'année.

Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
 - Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire,
 - L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.
- La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Procédure stage 6^{ème} année officine à l'étranger

Préambule

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

CHAPITRE II - Troisième cycle court

Art. 19. – Le stage de pratique professionnelle est accompli :

- soit dans une officine, une pharmacie mutualiste ou une pharmacie d'une société de secours minière, dont le titulaire ou le pharmacien gérant sont agréés dans les conditions fixées à l'article 21 ci-dessous, soit, à titre exceptionnel, dans une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé. Ce stage peut, après avis des conseillers de stage, prévus à l'article 22 du présent arrêté, être accompli dans deux officines en deux périodes de trois mois ;
- soit dans un établissement pharmaceutique visé à l'article L. 5124-1 du code de la santé publique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Le stagiaire reçoit une indemnité mensuelle de l'officine, de l'établissement industriel ou de la structure qui l'accueille.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Lorsque ce stage est effectué dans une officine située à l'étranger, il doit être complété par un stage d'au moins trois mois en France effectué dans une officine dont le titulaire est agréé dans les conditions fixées à l'article 21 du présent arrêté.

Art. 21

Dans le cadre d'un stage à l'étranger, le maître de stage doit être agréé par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. Le stage doit présenter toutes les garanties d'une formation équivalente à celle offerte dans les officines situées en France.

Procédure

Les étudiants de l'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne ont la possibilité d'effectuer une partie de leur stage obligatoire de 6^{ème} année officine à l'étranger dans une structure équivalente. La durée totale du stage de 6^{ème} année officine est de 6 mois. Le stage à l'étranger ne peut avoir une durée supérieure à 3 mois, et doit être couplé avec 3 mois de stage en France dans une pharmacie ou dans une structure agréée de l'académie Auvergne selon les modalités de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. Avec l'autorisation du Doyen-Directeur, les 3 mois de stage en France peuvent être réalisés dans des départements limitrophes à l'Auvergne.

Le stage à l'étranger doit être effectué en premier, soit pendant la période Janvier Février Mars, et le stage en France pendant la période de Avril Mai Juin.

Pour effectuer un stage de 6^{ème} année officine à l'étranger, l'étudiant doit transmettre un dossier au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie comprenant :

- Lettre de motivation,
- Dates du stage, nom et adresse de la structure d'accueil, et nom du tuteur de stage à l'étranger,
- Dates du stage, nom et adresse de la structure d'accueil, et nom du tuteur de stage en France,
- Dossier du tuteur de stage à l'étranger : diplôme de Pharmacien français, inscription à l'ordre (ou équivalent), agrément de maîtrise de stage (ou équivalent)
- Missions confiées à l'étudiant lors du stage à l'étranger (validation par le tuteur des objectifs du stage tels que énoncés par l'UFR de Pharmacie – voir formulaire),

Le dossier doit être transmis en début de 6^{ème} année officine pour accord du Doyen-Directeur, et validation par le conseil de l'UFR de Pharmacie avant début Décembre de l'année universitaire en cours (6^{ème} année).

2023-2024

6ème ANNEE ORIENTATION OFFICINE - 1er semestre

UE (30 CREDITS)	CREDITS	coeff	Nbre heures	REPARTITION				Validation enseignement										Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique					
				Ecrit					Oral		CC	Types	Coeff					
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact	Q.C.M.	Q.R.O.C.				Durée	Coeff	Coeff		
UE Off 1 Aspects réglementaires	2	2	10	8	2	-	-	EvT	-	-	1h	2	-	-	-	-	B. PERETON	
UE Off 2 Conseil cosmétologique	3	3	20,5	4	6	-	Eq 10,5h CM	CCI				3	-	-	-	-	B.PERETON	
UE Off 3 Entreprise officinale	4	4	33	29	4	-	-	EvT 60% EvC 40%	-		2h	4	-	-	-	-	S. BEDHOMME	
UE Off 4 Activités spécialisées à l'officine - partie 2	3	3	22	2	6	2**	Eq 12h CM	CC I				3	-	-	-	-	E. LAFARGE	
								EC2 Phytothérapie - Aromathérapie	4	4	34	22	-	12	-	EvT	-	-
UE Off 5 Oncologie à l'officine	3	3	22	13,5	4,5	2	2	Oral					3	-	-	-	D. BALAYSSAC	
UE Off 6 Pharmacie vétérinaire	3	3	22	22	-	-	-	EvT	-	-	1h	3	-	-	-	-	P. COUDERT	
UE Off 7 Simulation à l'officine	5	5	40	-	-	40	-	-				-	-	-	CC + oral	-	5	S.BEDHOMME
UE Off 8 Toxicité des macromycètes	3	3	22	8	2	12	-	-	EvT	EvT	0,5h	0,5	-	-	X 50%	Reconnaisances en présentiel	2,5	F. CALDEFIE- CHEZET

Période d'examens : décembre

** Visite BOIRON

6^{ème} ANNEE ORIENTATION « INDUSTRIE-RECHERCHE »

UE	REPARTITION	Validation enseignement							Professeurs et enseignants responsables	
		Enseignement théorique					Enseignement pratique			
		Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff				
		Coeff	Coeff		Coeff					
C.M	T.D	T.P								
Cas 1 : Equivalence si réussite à un diplôme type Master 2 minimum		-	-	-	-	-	de juin à octobre	-	-	M. VIVIER G. GARRAIT
Cas 2	Enseignement (30 crédits)	-	-	-	0,5	0,5	de nov. à sept.	1	-	M. VIVIER G.GARRAIT + Tuteur du Labo
	Stage professionnel de 6 mois (30 crédits)	-	-	-	0,5	-		1,5	-	

6) La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'UQAC (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de la l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{EME} ANNEE RECONVERSION « INDUSTRIE- RECHERCHE », SUITE A UNE 5^{EME} ANNEE « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » :

1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences et organisation des épreuves

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Orientation « Industrie-Recherche » :

- | | |
|---|-----------|
| 1 UE reconversion industrie | 3 crédits |
| ○ EC Ind 1 : « Base de R&D des médicaments » (DFASP1) | |
| ○ EC Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence (DFASP1) | |

Cette UE peut être validée par anticipation après les résultats du concours de l'internat en DFASP2

- | | |
|--|------------|
| 3 UE d'orientation professionnelle obligatoires (DFASP2) | 24 crédits |
| ≥ 1 UE librement choisie spécifique à cette filière (DFASP2) | 3 crédits |
| Stages finaux | 30 crédits |

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de rattrapage, sauf CCI ou indication contraire.

2) Validation de l'année

Les UE sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Toute note strictement inférieure à **8/20** à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

3) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

4) Jury

Un jury est nommé pour chaque semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

5) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

6) Stages

Un **stage d'application d'une durée de 3 mois** prend place d'octobre à décembre.

Le stage de 6 mois en Industrie peut débuter début avril et doit se terminer avant la fin de l'année universitaire (30 septembre).

Validation du stage d'application de 3 mois (66 jours ouvrés) à temps plein :

Ce stage d'application doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Ce stage est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/3 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/3 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/3 de la note finale)

Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein :

Un stage professionnel d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire.

Le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

7) Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de ≥ 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

2023-2024

**6^{ème} année - reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE »
suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-
RECHERCHE »**

à partir d'avril

UE	CREDITS	REPARTITION			Validation enseignement					Responsables
					Enseignement théorique				Enseignement pratique	
		C.M.	T.D.	T.P.	Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff	
					Coeff	Coeff		Coeff		
Stage terminal industriel à temps plein de 6 mois	30	-	-	-	0,5	-	à partir d'avril	1,5	-	M. VIVIER G. GARRAIT



UFR DE PHARMACIE

Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2023-2024**

**Etudes pharmaceutiques
1^{er} cycle**

Conseil de l'UFR de Pharmacie : 11/07/2023

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 12/09/2023

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP1 et DFASP2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées)

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen-Directeur et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Gestion des absences :

• Justifiées :

- Dans le cas de un ou deux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) : proposition d'une séance de rattrapage
- Ou possibilité de neutralisation de la note si le nombre de séances est suffisant

• Injustifiées :

Dans le cas où une absence aux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) n'aurait pas été justifiée, ou les documents justifiant l'absence transmis au secrétariat hors délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.

La note zéro sera attribuée à la séance considérée, dans la limite d'un nombre maximum d'absences injustifiées par UE et par semestre.

Le nombre maximum d'absences injustifiées se comptabilise au niveau :

- D'une UE : à partir de deux absences injustifiées au sein d'une même UE, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

- Et d'un semestre : au-delà de trois absences injustifiées à des séances de contrôle continu, travaux pratiques ou contrôle continu intégral sur l'ensemble du semestre, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation :

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE) :

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire :

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

UE engagement associatif :

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d' élu(e) étudiant(e)...

PREMIER CYCLE

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université sur avis du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis)

I - 1^{ERE} ANNEE : PASS, LAS

Se référer aux M3C de PASS, LAS

II - 2^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP2

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{èmes} et 4^{èmes} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP2).

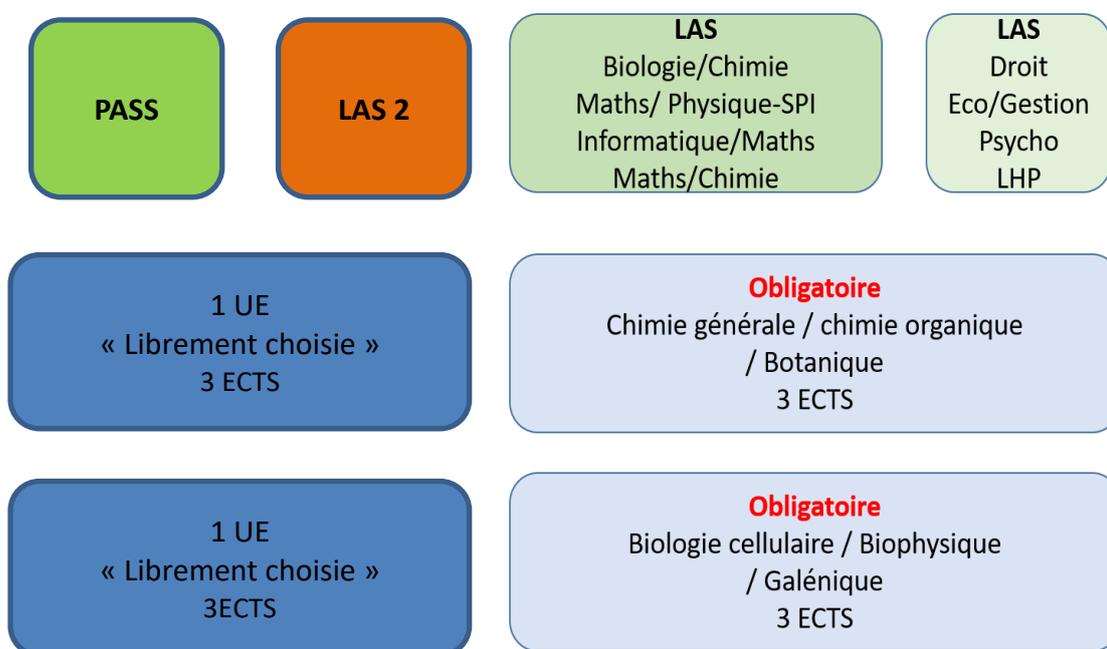
1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun**), articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, et **2 UE** soit librement choisies, soit obligatoires selon la nature de la première année effectuée.

Les 2 UE librement choisies doivent être choisies dans la liste des **UE « librement choisies »** proposée par l'UFR. Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres »**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen-Directeur de la l'UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Formation.

- Pour les étudiants ayant suivi une première année PASS : 2 UE librement choisies.
- Pour les étudiants ayant suivi une première année ou une deuxième année LAS, **ou issus d'une passerelle** : 2 UE obligatoires.
- Pour les étudiants ayant suivi après une première année PASS une LAS 2 (bloc pharmacie validé $\geq 10/20$) : 2 UE librement choisies.



L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE librement choisies**, une UE de Master 1 (3 ECTS) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, hors cursus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de seconde chance sauf CCI (contrôle continu intégral) ou indication contraire.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure :

Le contrat pédagogique :

En cas de non validation de l'année, le jury d'année peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et éventuellement à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant restera inscrit dans l'année non validée. Le contrat devra être signé par l'étudiant, les responsables des UE et d'années concernées et le Doyen-Directeur.

Ce contrat sera défini par une commission de l'UFR de Pharmacie en lien avec l'étudiant.

En cas de non validation du semestre au cours du contrat pédagogique, lors de l'inscription pédagogique de l'étudiant dans l'année supérieure, celui-ci conservera uniquement le bénéfice des UE ou EC validées en session initiale ou de seconde chance (soit une note $\geq 10/20$), ainsi que les notes égales ou supérieures à 10/20 des TP des UE non validées.

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP 2 au DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage au DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

5) Jury :

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements :

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stage officinal d'initiation obligatoire :

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques, **dans les 4 départements d'Auvergne et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes.**

Sur autorisation du Doyen-Directeur, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

8) Stage complémentaire :

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

9) Projet d'orientation professionnelle :

(Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019).

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle **et de matérialiser leur portfolio en vue du Jury d'Orientation Professionnelle.**

Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

Chaque étudiant doit dans ce cadre obligatoirement participer à au moins un évènement POP local (réunions thématiques Orientation, « forum des métiers »). Cette participation doit faire l'objet d'un compte-rendu à ajouter sur son portfolio et d'une attestation de présence délivrée par l'organisateur.

10) AFGSU :

L'obtention de l'AFGSU est obligatoire pour valider le diplôme d'état de docteur en pharmacie. L'UFR de Pharmacie propose à chaque étudiant la possibilité de suivre et valider cette formation, qui nécessite un investissement et une présence obligatoire à tous les enseignements. Dans le cas où un étudiant ne suivrait pas l'intégralité des cours permettant la validation de la formation, il ne pourra pas lui être délivré son attestation d'AFGSU.

11) Parcours Recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche est constitué de :

- la validation de 9 ECTS de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé »,

- la validation d'un stage recherche, **à partir de DFGSP3**, de 8 semaines minimum validant 12 ECTS dans un laboratoire labellisé (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

La validation de ce Master 1 est formalisée par une attestation qui octroie les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de Master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

DFGSP2 : semestre S3

2023-2024

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	20	2	-	18	-	-	-	-	-	-	x	1	V. GAUMET	
UE 4 Biologie des cellules végétale, animale et fongique	EC 10	2	1	16	14	2	-	-	EvT			45 min	1	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET
	EC 11	2	1	20	11	6	3	-	EvT			45 min	1	-	-	P. GUEIRARD
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	3,5	1,5	35	10	8	17	-	-	QROC + QR EvT			1 h	1	EvC	0,25	C. DECOMBAT J-M CHEZAL
														Examen pratique	0.125	
														EvT	0.125	
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2,5	1	25	1,5	8,5	4	Eq 11h CM	EvT	-	EvT	1 h	0,75	x	0,25	C. COURTEIX
	EC 2	3	2	27	14	-	13	-		EvT	-	1 h	1,5	x	0,5	C. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	24	16	3	5	-	EvT	-	EvT	1 h	0.75	x	0.25	N. GONCALVES
UE 7-1 Sciences analytiques I	4	2	43	20,5	16,5	6	-	-	EvT 0,50 EvC 1,00			1 h 30	1,5	EvC	0,50	M. QUINTANA
UE 11 La cellule et son environnement	2.5	1	25	18	7	-	-	-	EvT			1 h30	1	EvT	-	D. BALESTRINO
UE « librement choisies »	3	1,5	18 à 20													
UE « Mise à niveau chimie / botanique » *	3	1.5	30	8	22	-	-	-	EvC QR et/ou QROC et/ou QCM			-	1,5	-	-	V. GAUMET
UE « Notions de base en Biologie cellulaire, Biophysique et Galénique » **	3	1.5	30	18	12	-	-	-	EvC (40 %) (3 CC de 30 min chacun) +			1 h	1,5	-	-	P. GUEIRARD

								EvT (60%) QR et/ou QROC						
TOTAL	30		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

EC 1 : Physiologie

EC 10 : **Biologie de la cellule végétale et fongique**

EC 2 : Infectiologie

EC 11 : **Biologie de la cellule animale**

EC 3 : Biochimie

P.I. Pédagogie inversée

EvT : Evaluation Terminale

EvC : Evaluation Continue

*UE « Mise à niveau chimie / botanique » : session 2 : ET (100%) QR et/ou QROC et/ou QCM

**UE « Notions de base en Biologie cellulaire, Biophysique et Galénique » : session 2 : ET (100%) QR et/ou QROC et/ou QCM

Période d'examen : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

UE « librement choisies » DFGSP2 : semestre S3

2023-2024

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	Ques. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff	
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	EvT écrit 75% (*)		-	1 h	1,5	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET
							Oral 25%							P. GUEIRARD
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	EvT	-	EvT	1 h	1	x	0,5	C. COURTEIX
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	EvT	-	-	1 h	1,25	x	0,25	V. GAUMET
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	EvT	-	-	1 h	1	x	0,5	D. CIA
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	16	4	-	EvC			-	-	-	-	M-A. CIVIALE-COUDORE
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	EvT	-	-	1 h	1	x	0,5	I. RANCHON-COLE
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	-	-	x	1,5	F. CALDEFIE-CHEZET
														L. DELORT

(*) avec EvC (10 % de la note totale)

(**) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(***) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

UE « libres » DFGSP2 : semestre S3

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel			Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40			O. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40 **	CM 5	TD 32	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie O. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5				

- (*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ;
SUC (Service Université Culture) ;
SUAPS (Service Université Activités Physiques & Sportives) ;
 Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.
Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur.

** : + 3 heures de travail personnel rédactionnel

DFGSP2 : semestre S4
2023-2024

U.E	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
								Questions rédact. & ou exercices	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff		
UE 2 Soins d'urgence et stage	2		AFGSU Stage officinal	1 CREDIT 1 CREDIT					validation par le Doyen-Directeur				-	-	C. FORESTIER	
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	-	EvT QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	1 h*	1,5	-	-	D. GREANEY	
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	30	15	-	15	-	-	EvT	EvT	1 h	1	X et/ou EvT	0,5	C. DECOMBAT C. PEYRODE	
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	38	27	6	5	-	CC et/ou EvT			2h	1,75	X et/ou EvT	0,25	P. GUEIRARD
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	-	sur CM/TP		1 h	1	-	-	A-F. SAPIN
	EC 6	2	1	19	18	1	-	-	EvT	-	EvT	1 h	1	-	-	P. ROUZAIRE
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	10	7	16	-	EvT	EvT	-	1 h 30	1	x	1	B. MAUNIT E. MOREAU	
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	1	1	10	6	4	-	-	EvT	EvT	-	1 h	1	-	-	L. TERRAIL
	EC 8	2	1,5	20	20	-	-	-	EvT	EvT	-	1 h	1,5	-	-	M. BEGOU
	EC 9	2	1	16	13	3	-	-	EvT	EvT	-	1 h	1	-	-	L. TERRAIL
UE 8 Qualité et produits de santé	2	1	18	10	8	-	-		EvT 70% EvC 30%		1 h	1	-	-	E. BEYSSAC	
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	4	3	44	26	12	6	-		EvT 70 % EvC 30 %		1h30	2,5	X	0,5	E. BEYSSAC	
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-		
AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.																

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique

EC 5 : Hématologie

*Compréhension écrite + oral Période d'examen : mai - juin

EC 7 : Pharmacologie moléculaire

EC 8 : Pharmacologie des transmissions

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 6 : Immunologie

EC 9 : Devenir du médicament dans l'organisme

III - 3^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP3)

1) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre).

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (3 ECTS) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, hors cursus, à une UE de Master 1

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

UE sensibilisation à l'entrepreneuriat

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une de ses 2 UE optionnelles une UE permettant de le sensibiliser à l'entrepreneuriat au travers d'un parcours « Campus Création » : travailler sur un projet fictif par équipe pluridisciplinaire au travers d'ateliers-conférences / TD portant sur l'émergence d'une idée, passer de l'idée au projet, le business model, l'approche marketing, la communication, le business plan, l'art du pitch, crash-test

Cette UE est suivie sur l'ensemble de l'année universitaire et compte pour une UE de S6 de DFGSP3. La validation de cette UE conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE optionnelle.

Cette UE fera l'objet d'une note d'assiduité, d'un rendu de dossier et d'une présentation orale.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Référent Pépité de l'UFR de Pharmacie, en septembre de l'année de DFGSP3.

Le suivi de cette UE permet la participation au concours mis en place conjointement avec les Pépité de Lyon et Grenoble par la présence à la journée régionale de présentation des projets en avril (concours Campus Création) et l'obtention du Pass'entrepreneur qui atteste des compétences développées.

UE d'engagement associatif

Cette UE est ouverte en DFGSP3 au semestre 5 ou 6, en lieu et place d'une des 2 UE optionnelles.

Cette UE est limitée à 5 étudiants et les associations ou activités associatives éligibles sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire...

La sélection des étudiants est faite sur CV et lettre de motivation adressés au responsable pédagogique de l'UE.

L'évaluation est un oral avec support qui retrace le parcours associatif de l'étudiant, les rôles et implications dans l'association, le lien avec les études de pharmacie et/ou la santé, les faits marquants, les apprentissages et les compétences développées. Les étudiants doivent être actifs au sein de l'association lors de l'UE et leur compte rendu tient compte des faits marquants effectués pendant l'UE mais aussi dans leur parcours antérieur. La présentation est suivie d'une discussion avec le jury. Cette présentation peut être complétée par un portfolio.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 ECTS de Master (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé »,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum validant 12 ECTS dans un laboratoire labellisé (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

A titre transitoire, les étudiants ayant déjà entamé un parcours recherche pourront valider le parcours avec deux UE.

La validation de ce Master 1 est formalisée par une attestation qui octroie les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de Master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.

2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de seconde chance sauf CCI ou indication contraire.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP). Arrêté du 8 avril 2013 modifié, Article 4.

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre, il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

9) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale de 2 semaines. Elle s'effectue à temps plein **dans les 4 départements d'Auvergne et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes.**

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFGSP3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

10) Projet d'orientation professionnelle

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle **et de matérialiser leur portfolio en vue du Jury d'Orientation Professionnelle.**

Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP3 et comporte 2 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

Chaque étudiant doit dans ce cadre obligatoirement participer à la journée d'immersion en industrie. Il peut également participer à un « évènement POP » local (réunions thématiques Orientation ou « forum des métiers », etc...). Cette participation doit faire l'objet d'un compte-rendu à ajouter sur son portfolio et d'une attestation de présence délivrée par l'organisateur.

DFGSP3 : semestre S5

UE		CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
									Enseignement théorique					Enseignement pratique			
					C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1-1 : Sémiologie clinique biologique I	EC 1	5	2,5	48	18	13	12	Eq5h CM	x / discussion de cas	EvT	EvT	1h30	2	x	0,50	A. ROSSARY	
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3			EvT	EvT	45 min	1,25	-	-	A-F. SAPIN	
	EC 2-b	2	1,25	18	9	-	9		-	EvT	-	45 min	1	x	0,25	P. ROUZAIRE	
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-		-	EvT	-	1h30	2	-	-	C. FORESTIER	
UE 2-1 : Substances actives I	EC 6-1	4	2	38	32	6	-		EvT			2h	2	-	-	C. DECOMBAT	
	EC 7	2	1	17**	2	8	-	Eq4,5 CM	-	EvT	-	1h	1	-	-	A. COLLIN	
	EC 8	2	1	12 20	10	10	-		EvT 70% EvC 30%			1h	1	-	-	E. DEBITON	
UE 4 : Biopharmacie		3	1,5	24	16	8	-		EvT 85% EvC 15%	-	-	1h	1,5	-	-	E. BEYSSAC	
UE 6-1 : Anglais I		1,5	1	14	-	14	-		EvT 60% oral 40%	-	-	1h	1	-	-	D. GREANEY	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication		1,5	1	12,5	0,5	3	9		devoir écrit à rendre coeff. 25% EvC oral (*) coeff. 75%			-	1	-	-	D. CIA	
UE de pré orientation		3	1,5	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL		30	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		

(*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

(**) Dont 2,5 heures de travail personnel estimé

EC 1 : Biochimie (CM = 8 h ; ED 9h, PI 3h, TP = 9h) + Physiologie (CM = 10 h ; ED 4h, PI 2h , TP = 3h) EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)

EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie

EC 7 : Toxicologie générale et latrogenèse

EC 3 : Bactériologie – Virologie

EC 8 : Biothérapies

Période d'examens : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

DFGSP3 : semestre S6

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II	EC 4	3,5	2	29	20		9	-	-	EvT	-	1h30	1,5	x	0,5	V. LIVRELLI
	EC 5	2	1	17	17	-	-	-		EvT	EvT	1h	1	-	-	M. RUIVARD
UE 2-2 : Substances actives II	EC 6-2	4	2	36	34	2	-	-	EvT			2h	2	-	-	L. TERRAIL
	EC 9	4	2	34	22		12	-	EvT	EvT	-	1h30	1,5	X (*)	0,5	C. FELGINES
UE 3 : Enseignements coordonnés	EC 10	3	1,5	24	24	-	-	20 min	-	EvT	EvT	1h	1,5	-	-	C. MALLET
	EC 11	2	1	17	17	-	-	-	EvT	-	EvT	1h	1	-	-	A. ROSSARY
	EC 12	2	1	17	17	-	-	-	-	-	EvT	45 min	1	-	-	P.ROUZAIRE
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	2	1	17	1	8	-		Eq8h CM	CCI			-	1	-	-	C. SAVANOVITCH
UE 6-2 : Anglais II	1,5	1	16	-	16	-	-	-	EvT 60% oral 40%	-	-	1h	1	-	-	D. GREANEY
UE de pré orientation	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	S. BEDHOMME
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

(*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

UE librement choisies de pré orientation professionnelle - DFGSP3

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #						Orientation professionnelle	Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
								Ques. Rédact &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC			
SEMESTRE 5																
Formes pharmaceutiques à l'officine***	3	1,5	19	-	-	15	Eq4h CM	-	-	-	-	-	-	x	Officine	B. PERETON
Etude des procédés de production industriels	3	1,5	20	10	10	-	-	EvT	EvT	-	1h	1,5	-	-	Industrie-Recherche	E. LAINE
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	1,5	10	6	4	-	-	Devoir à rendre + Oral			-	1,5	-	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	V. SAUTOU
SEMESTRE 6																
L'outil informatique à l'officine****	3	1,5	20	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	x	Officine	E. LAFARGE
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	1,5	20	15	5	-	-	EvT	EvT	-	1h	1,5	-	-	Industrie-Recherche	G. GARRAIT
Internat	3	1,5	24	-	24	-	-	EvC 60 % Oral 40%			1h	0,9 0,6	x	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	M. QUINTANA
UE d'engagement associatif *	3	1,5	-									1,5	-	-	E. BEYSSAC	
UE sensibilisation à l'entreprenariat**	3	1,5	-									1,5	-	-	M. VIVIER	

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

(*) Soumis à l'accord du Doyen-Directeur sur lettre de motivation (**) Soumis à l'accord du Référent Pépète de l'UFR de Pharmacie sur lettre de motivation

(***) UEs limitées à 50 étudiants sur lettre de motivation

(****) UEs limitées à 60 étudiants sur lettre de motivation

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 ou 6 crédits)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.farges@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.bailly@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology</i> [§]	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> [§]	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain</i> [§]	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> [§]	C Guillet / S Walrand	6	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

[§] UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

* Inscription 1ère semaine de Septembre



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2023-2024

**Licence Professionnelle "Industries pharmaceutiques,
cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation"**

Conseil de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 11/07/2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/23

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light grey, semi-transparent rectangular background.

Françoise PEYRARD

Responsable Pédagogique de la mention : **Eric BEYSSAC**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Développement, production et ingénierie pharmaceutique	Eric BEYSSAC	Eric.beysac@uca.fr

Contact en scolarité : Service de la formation – Pôle Master/Licence : Scolarite.licence.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Au delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré « défaillant » à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.
Assiduité aux TD	
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du premier tiers de la durée des épreuves, dans la limite d'une heure.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution écrite ou orale selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
Développement, production et ingénierie pharmaceutique	sans objet formation exclusivement en apprentissage	

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

Certains cours pourront être réalisés au sein des industries lors de visites de sites.

MODALITÉS DE COMPENSATION

LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1	1, 2, 3, 4	30	x	
2	5, 6	30	x	

Licence Professionnelle "Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation" Parcours Développement, production et ingénierie pharmaceutique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	1	UE 1 : Outils professionnels et développement personnel	6												
		EC 1 : NTIC		1	EvC		≥2	E	*	1	O	15min	1	O	15min
		EC 2 : Anglais		3	EvC		≥2	O	*	1	O	15min	1	O	15min
		EC3 : Communication		1	EvC		≥2	O	*	1	O	15min	1	O	15min
		EC4 : Insertion et suivi professionnel		1	EvC		≥2	O	*	1	O	15min	1	O	15min
	1	UE 2 : Outils de production industrielle	9												
		EC 1 : De la substance active au médicament		3	EvC		≥2	E + TP	*	1	O	15min	1	O	15min
		EC 2 : Biotechnologie et biomédicaments		3	EvC		≥2	E + TP	*	1	O	15min	1	O	15min
		EC3 : Technologie pharmaceutique industrielle		3	EvC		≥2	E + TP	*	1	O	15min	1	O	15min
	1	UE 3 : Contrôle qualité	6												
		EC 1 : Contrôles microbiologiques des produits stériles et non stériles		3	EvC		≥2	E + TP	*	1	O	15min	1	O	15min
		EC 2 : Contrôles physico-chimiques et pharmacotechniques des médicaments		3	EvC		≥2	E + TP	*	1	O	15min	1	O	15min
	1	UE 4 : Assurance qualité	9												
						EvC	50%	≥2	E ou O	*	1	O		1	O
					Evt	50%	1	E	3H	1	E	3H	1	O	15min
			30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
2	2	UE 5 : PROJET TUTEUR	9												
		Rapport		4,5	EVT		1	M		1	M		1	M	
		Soutenance orale		4,5	EVT		1	S	30min	1	S	30min	1	S	30min
	2	UE 6 : PERIODE EN ENTREPRISE	21												
		Rapport		7	EVT		1	M		1	M		1	M	
		Soutenance orale		7	EvT		1	S	30 min	1	S	30 min	1	S	30 min
		Entretien accompagnement obligatoire			EvC		2	A	3h	2	A	2h		**	
	Evaluation de la période en entreprise		7	EvT			A			A					
			30												

A = Evaluation par tuteur entreprise

* durée variable en fonction des évaluations (présentiel, en ligne, devoir à rendre, rapport...)

** alternance - non concernée par la Seconde Chance

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

A : entretien d'accompagnement pédagogique obligatoire dans le cadre de l'apprentissage, 2 entretiens de 2 heures par étudiant



UFR DE PHARMACIE

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2023-2024

**Master Sciences du Médicament
et des Produits de Santé**

Conseil de l'UFR Pharmacie : avis favorable le 11/07/23

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/23

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Pascal COUDERT

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
pas de parcours		

Contact en scolarité : Service de la formation – Pôle Master/Licence - scolarite.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité aux enseignements est obligatoire.
Assiduité aux TD	Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité.
Assiduité aux TP	Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la seconde chance.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du premier tiers de la durée des épreuves, dans la limite d'une heure.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution écrite ou orale selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.

Stages		
M1/M2 - parcours	Durée Minimale*	calendrier/période
M1	245h	à partir du mois d'avril
M2	770h *durée maximale 924h	à partir du mois de janvier

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Pascal COUDERT Pascal.COUDERT@uca.fr

Tableau 1 : MASTER M1 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE - Semestre S1 (30 crédits)

UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX O1 ou O2/O3

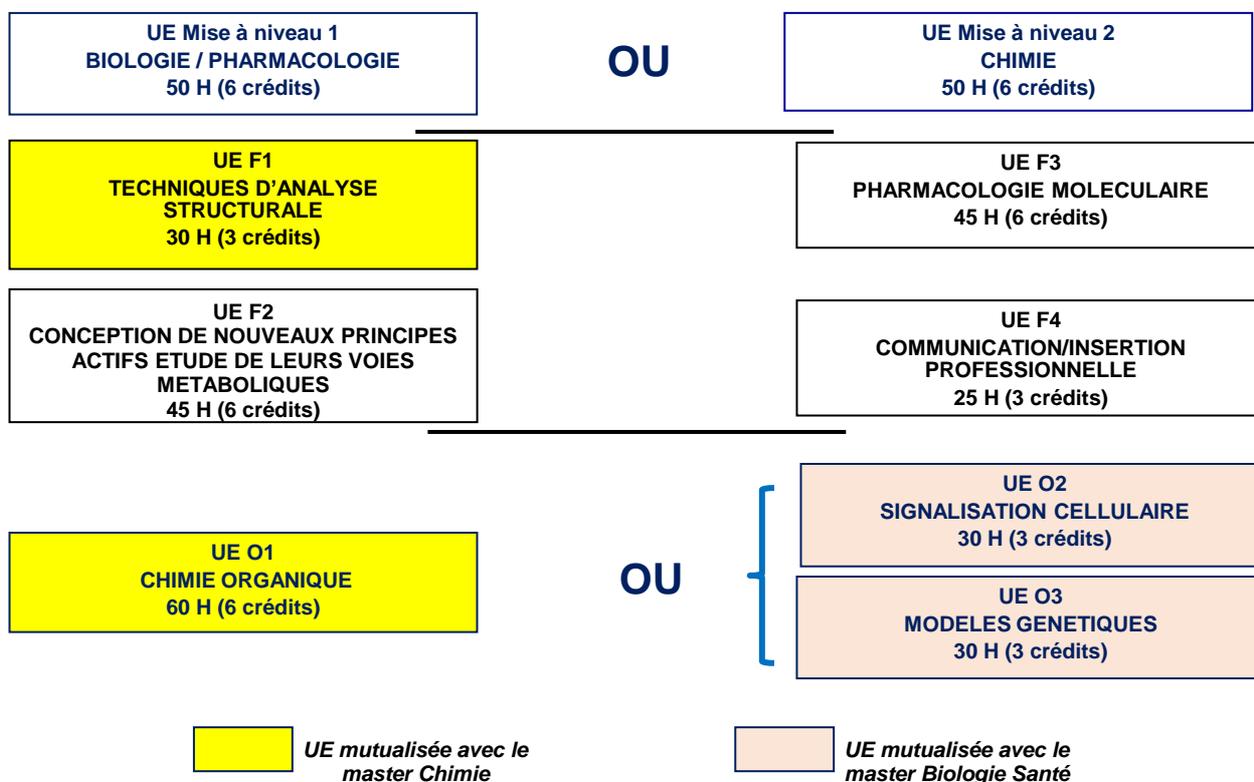
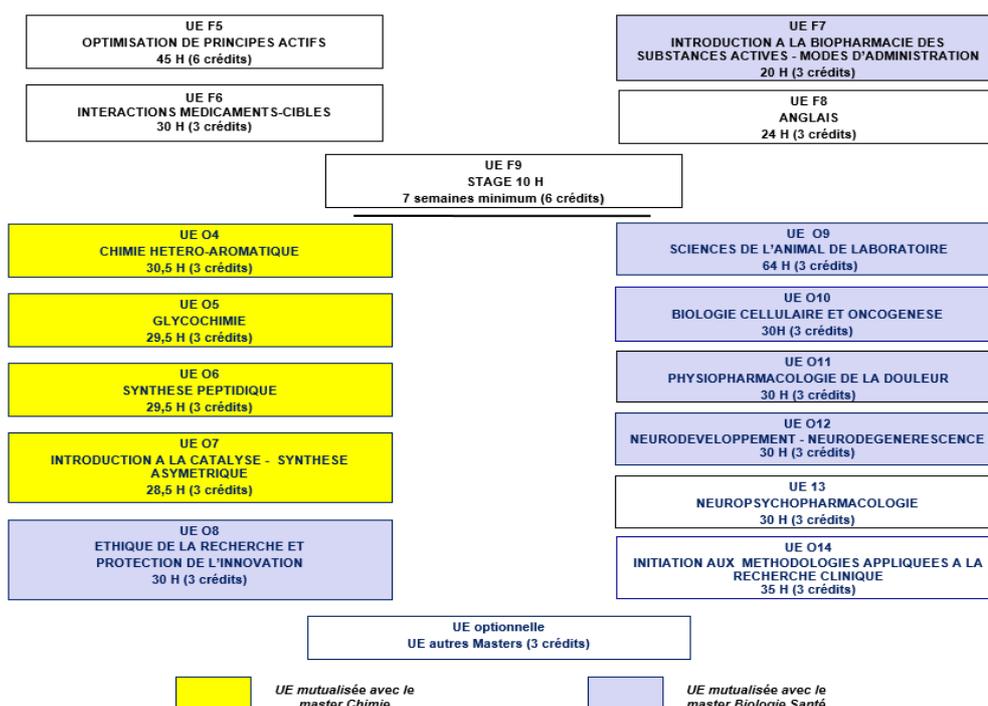


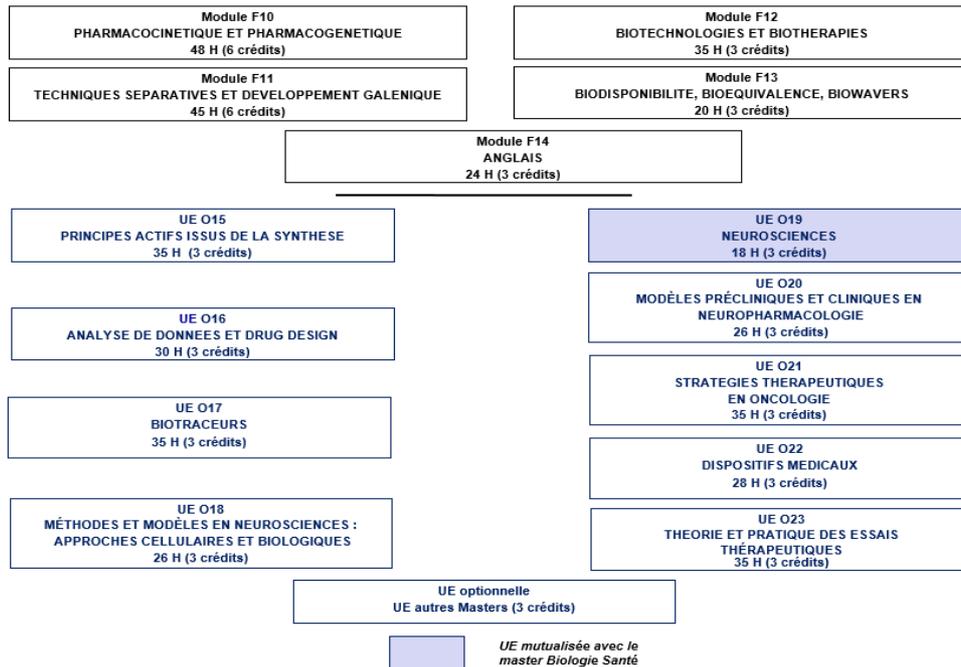
Tableau 2 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT » Semestre S2 (30 crédits)

5 UE obligatoires (F5 à F9) + 3 UE au choix (O4 à O14, UE autre master)



**Tableau 3 : MASTER M2 « SCIENCES DU MEDICAMENT »
Semestre S3 (30 crédits)**

4 UE obligatoires (F10 à F14) + 3 UE au choix (O15 à O23, UE autre master)



Le M2-S4 correspond à un stage de 5 mois minimum (UE F15 - 30crédits)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1 Mise à niveau	1 ou 2	6	x	
2 Fondamentaux	F1, F2, F3, F4 F5, F6, F7, F8, F9	39	x	
3 Options	O1 ou (O2 + O3) O4, O5, O6, O7, O8, O9, O10, O11, O12, O13, O14	15	x	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1 Fondamentaux	F10, F11, F12, F13, F14	21	x	
2 Options	O15, O16, O17, O18, O19, O20, O21, O22, O23 UE autre master	9	x	
3 Pratique	F15	30		x

MASTER 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 27 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
1	1	UE 1 : Mise à niveau 1 Biologie/pharmacologie	6													
				EvC		2	O	10mn	2	O	10mn	1	O	10mn		
		UE 2 : Mise à niveau 2 Chimie	6													
				EvC		3	E	3H	3	E	3H	1	O	1H		
	2	1	UE F1 : Techniques d'analyse structurale ¹	3												
					EVT		1	E	2H			1	E	2H		
			UE F2 : Conception de nouveaux principes actifs	6												
					EVT		1	E	1H30			1	E	1H30		
			UE F3 : Pharmacologie moléculaire	6												
					EVT EvC	20	1	E	1H30	1	E	1h30	1	E	1H30	
		UE F4 : Communication/Insertion professionnelle	3													
				EvC	50% E 50% O	2	E + O	1H	2	E + O	1H	1	E	1H		
	3	1	UE O1 : Chimie organique ¹	6												
					EvT+EvC	30	7	TP+E	EvT : E : 2H30	7	TP+E	EvT : E : 2H30	1	E	2H	
			UE O2 : Signalisation cellulaire ²	3												
				EVT		1	E	2H			1	E	2H			
UE O3 : Organismes modèles ²			3													
			EVT		1	E	2H			1	E	2H				
		30														

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
2	UE F5 : Optimisation de principes actifs	6												
				EvT+EvC	25	3	TP + E	1H30	2	TP + E	1H30	1	E	1H30
	UE F6 : Interactions médicaments-cibles	3												
				EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
	UE F7 : Biopharmacie des substances actives ²	3												
				EvT+EvC	30	3	E	1H	2	E	1H	1	E	1H
	UE F8 : Anglais	3												
				EvC	50	2	E+O	2H + 1H	1	O	30 mn	1	O	30 mn
	UE F9 : Stage	6												
			EvT		1	M+S	30mn				-	-	-	
2	UE O4 : Chimie hétéro-aromatique ¹	3												
				EvT+EvC	20	3	TP + E	1H30	2	TP + E	1H30	1	E	1H30
	UE O5 : Glycochimie ¹	3												
				EvT+EvC	25	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H
	UE O6 : Synthèse peptidique ¹	3												
				EvT+EvC	50	3	TP+TD+E	2H	2	TP+TD+E	2H	1	E	2H
	UE O7 : Introduction à la catalyse - Synthèse	3												
				EvT		1	E	2H				1	E	2H
	UE O8 : Ethique de la recherche et protection	3												
				EvT+EvC	50 EvC	2	E	-	1	E	2h	1	E	2h
	UE O9 : Sciences de l'animal de laboratoire ²	3												
				EvT+EvC	35	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H
	UE O10 : Biologie cellulaire et oncogénèse ²	3												
				EvT		1	E	2H				1	E	2H
	UE O11 : Physiopharmacologie de la douleur ²	3												
			EvT		1	E	2H				1	E	2H	
UE O12 : Neurodéveloppement -	3													
			EvT		1	E	2H				1	E	2H	
UE O13 : Neuropsychopharmacologie	3													
			EvT		1	E	1H				1	E	1H	
UE O14 : Initiation aux méthodologies	3													
			EvT		1	E	2H				1	E	2H	
UE optionnelle : UE autres masters	3													
Voir modalités propres à l'UE choisies														
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

¹ = UE mutualisée avec le master Chimie

² = UE mutualisée avec le master Biologie Santé

M1S1 : UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX O1 ou O2/O3

M1S2 : 5 UE obligatoires (F5 à F9) + 3 UE au choix (O4 à O14, UE autre master)

MASTER 2 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficient) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	UE F10 : Pharmacologie Clinique et Toxicologie Biologique	6													
				EvT+EvC	75/25	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1 ou 2	O* + E	2H	
	UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique	6													
				EvT+EvC	65/35	3	TP + O	3H + 15mn	2	O	20 mn	1	O	20 mn	
	UE F12 : Biotecnologies et biothérapies	3													
				EvT		1	E	2H				1	E	2H	
	UE F13 : Biodisponibilité, Bioéquivalence,	3													
				EvT+EvC	70/30	3	E+O	2H + 15mn	2	O + E	2H + 15mn	1	E	2H	
	UE F14 : Anglais	3													
				EvC	50/50	2	E+O	2H + 1H	1	O	30 mn	1	O	30 mn	
	3	UE O15 : Principes actifs issus de la synthèse	3												
					EvT		1	E	2H30				1	E	2H30
		UE O16 : Analyse de données et drug design	3												
					EvC		2	M+O	20 mn	2	M+O	20 mn	1	O	20 mn
UE O17 : Biotraceurs		3													
				EvT+EvC	75/25	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H	
UE O18 : Méthodes et modèles en		3													
				EvT		1	E	2H				1	E	2H	
UE O19 : Neurosciences ²		3													
				EvT		1	E	2H				1	E	2H	
2	UE O20 : Modèles précliniques et cliniques en neuropharmacologie	3													
				EvT+EvC	75/25	3	E+O	2H + 20mn	2	E+O	2H + 20mn	1	E	2H	
	UE O21 : Stratégies thérapeutiques en	3													
				EvT		2	E+O	2H + 20min	2	E+O	2H + 20 min	1	E	2H	
UE O22 : Dispositifs médicaux	3														
			EvT		1	E	1h30				1	E	1h30		

	UE 023 : Théorie et pratique des essais	3												
			EvT+EvC	75/25	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H	
	UE optionnelle : UE autres masters	3												
	Voir modalités propres à l'UE choisies													
		30												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	3	UE F15 : STAGE	30												
							M + S	30 mn		M + S	30 mn		M + S**	30 mn	
			30												

REMARQUES :

1 = UE mutualisée avec le master Chimie

2 = UE mutualisée avec le master Biologie Santé

O* : F10 : Pharmacologie Clinique et Toxicologie Biologique : un oral sera organisé en Seconde chance

si l'étudiant n'a pas eu la moyenne à l'Evaluation Continue

** En seconde chance, l'étudiant refait une présentation orale et répond aux questions du jury dans les mêmes conditions qu'en évaluation initiale. Le mémoire et l'exposé oral de seconde session doivent être modifiés en fonction des remarques des rapporteurs faites lors de l'évaluation initiale.